



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Commission de la condition de la femme

Nations Unies, New York, 3 mars 2010

**Déclaration de la sénatrice Pia Cayetano (Philippines),
Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP**

Monsieur le Président,

C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole au nom de l'Union interparlementaire. Mon nom est Pia Cayetano. Je suis sénatrice aux Philippines et Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP.

Hier l'Union interparlementaire et la Division de la promotion de la femme de l'ONU ont tenu leur sixième réunion parlementaire à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme. Cette réunion avait pour thème *Faire respecter les droits des femmes quinze ans après Beijing : le rôle des parlements*. Y ont assisté plus de 140 parlementaires d'une cinquantaine de pays. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir pris le temps malgré votre calendrier chargé, de venir vous adresser à notre groupe hier.

Je tiens à remercier également la Division de la promotion de la femme de sa coopération non démentie et à souligner une fois encore combien nous apprécions en tant que parlementaires de participer aux travaux de la Commission, de suivre ses débats et de pouvoir bénéficier de ses informations, échanges et réunions. De cette façon, nous pouvons regagner nos pays avec une idée bien plus précise des mécanismes onusiens, déterminés à œuvrer au suivi des décisions qui ont été prises ici.

Notre réunion d'hier a porté principalement sur deux grandes questions : premièrement, l'examen des avancées et reculs enregistrés au cours des quinze dernières années en matière d'accès des femmes au Parlement et, deuxièmement, l'examen des lois discriminatoires et des mesures à prendre à cet égard, notamment l'élaboration d'un cadre législatif plus favorable aux femmes.

Monsieur le Président, je voudrais à présent vous exposer ce qui est ressorti de notre réunion :

- Nous avons relevé que si la **proportion des femmes** dans les parlements a atteint un record absolu de 18,8 % dans le monde, il y a encore un grand défi à relever en ce sens que plus d'un quart des chambres parlementaires comptent moins de 10 %

de femmes. L'objectif initial de 30 % de femmes aux fonctions dirigeantes est encore loin d'être atteint, ce qui nous amène à nous demander si le Parlement est vraiment ouvert aux femmes.

- En ce qui concerne l'accès au Parlement, nous avons constaté que les **quotas en faveur des femmes** avaient été essentiels pour leur permettre de se faire une place en politique. La quasi-totalité des 44 chambres qui peuvent désormais se vanter de compter plus de 30 % de femmes appliquent des quotas sous une forme ou une autre. Toutefois, nous sommes convenus que les quotas ne pouvaient à eux seuls suffire à lever tous les obstacles que rencontrent les femmes en politique, en particulier lorsqu'elles font leur entrée dans des parlements sur lesquels les hommes ont la mainmise. D'autres questions telles que le système de financement des campagnes, la violence électorale et politique, les préjugés et la discrimination demeurent au cœur de l'exclusion et de la marginalisation des femmes dans la sphère politique. Néanmoins, dans certaines conditions, les quotas ont contribué à ce que la participation des femmes à la vie politique fasse des bonds historiques.
- Souvent, lorsqu'il n'y a pas de quotas ou lorsqu'ils ne sont pas correctement appliqués, l'absence de systématisation des **processus de recrutement** hypothèque les chances que les femmes ont d'être élues. En outre, même si l'égalité des sexes est garantie par la Constitution, cela n'a que peu d'effet si elle n'est pas transposée dans les lois régissant les élections et les partis politiques.
- Nous avons noté que les **partis politiques** étaient les passages obligés pour accéder au Parlement et qu'ils étaient bien trop souvent responsables des difficultés des femmes à intégrer la vie politique. Ils sont essentiels non seulement pour assurer la désignation de candidates aux élections, mais aussi pour faire en sorte qu'elles figurent en bonne position sur les listes pour être susceptibles d'être élues. Il convient en outre de promouvoir la représentation des femmes à toutes les autres fonctions clés, aux fonctions de décision économiques et dans la recherche scientifique.

Monsieur le Président,

Dans un deuxième temps, nous avons discuté de l'existence de nombreuses **lois discriminatoires**, y compris dans les pays qui ont ratifié les conventions internationales telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Quinze ans après Beijing, la question du contrôle systématique de la mise en œuvre des mesures convenues dans le Programme d'action n'est toujours pas réglée.

Le rôle des parlements dans le **contrôle de la mise en œuvre** de la législation relative à l'intégration de l'égalité des sexes demande à être consolidé. Il importe de développer encore les mécanismes parlementaires, tels que les commissions de l'égalité des sexes, et autres instruments, comme la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'élaboration du budget, pour améliorer les fonctions de contrôle qui incombent aux parlementaires. Il convient en outre d'évaluer régulièrement le travail de ces commissions et d'envisager des échanges entre parlements pour renforcer les capacités et comparer les expériences.

Nous avons insisté sur l'importance de procéder à des vérifications et autres analyses de **l'effet de la législation sur l'égalité des sexes** conformément aux conventions internationales, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous avons également été informés de nouvelles initiatives, telles que la création de commissions spécialisées, auxquelles pourrait être confié le contrôle des dépenses affectées à la promotion de l'égalité hommes-femmes.

Enfin, nous avons insisté sur la nécessité de **travailler en collaboration avec une série de partenaires**, notamment les instances nationales de promotion de la femme pour veiller à la bonne application des lois et la société civile pour promouvoir la mise en œuvre de politiques d'égalité des sexes. Les participants ont en outre souligné qu'il était nécessaire de cultiver des relations mutuellement avantageuses avec les médias. L'idée maîtresse de tous les efforts est le besoin impérieux de dialoguer et de collaborer avec les hommes, pour qu'ils soient partie prenante au changement.

Permettez-moi pour finir de dire que nombre de parlementaires présents hier ont souhaité continuer à être associés aux travaux de l'ONU. Ils sont déterminés à donner suite à certains éléments de nos débats et conclusions d'hier dans leurs pays respectifs. Nous sommes convaincus que si chacun de nous joue son rôle, des progrès sont possibles.

Je vous remercie.